

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 31 octobre 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 09

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - LECOEUR Maurice – YBERT Valéry.

Absents excusés :

FOSSEY Flavie.

GRINCOURT Vincent a donné procuration de vote à VANDENAWEELE Guy.

LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LECOEUR Maurice.

LEMAITRE Stéphanie.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.1 - Acquisitions

Proposition d'achat d'un terrain situé rue des Mares

- Délibération n° DEL2023-11-09-

M. Le Maire informe les conseillers que par courrier reçu le 9 octobre dernier, le Greffier du Tribunal Judiciaire de Coutances (service des saisies immobilières) l'a informé d'une vente par adjudication d'une parcelle de terre cadastrée Section AH, Numéro 292 – Le Marinet – d'une superficie de 3 ha, 60 a et 24 ca.

Il précise que ce bien sera mis en vente avec une mise à prix de 45 000 €.

Il ajoute que ce bien peut faire l'objet d'un souhait de Droit de Prémption Urbain du Maire soumis au Président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, compétent en termes d'exercice du Droit de Prémption Urbain.

Il rappelle également aux conseillers que ce dossier a fait l'objet de plusieurs délibérations dont la dernière en date du 4 septembre 2018 (n° DEL2018-09-08) par laquelle le maire est autorisé à participer à une vente par adjudication de ce terrain et à faire une proposition d'achat pouvant aller jusqu'à 100 000 € maximum.

Le Conseil Municipal,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, Le courrier du Greffier du Tribunal Judiciaire de Coutances (service des saisies immobilières) du 9 octobre 2023,

VU, La Délibération du 4 septembre 2018,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** d'autoriser M. Le Maire à participer à la vente par adjudication de la parcelle cadastrée Section AH, Numéro ~~292~~, située au lieu-dit Le Marinnet, d'une superficie de 3 ha, 60 a et 24 ca et de se faire représenter, si nécessaire, par maître Véronique DELALANDE ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire représenté par maître DELALANDE à faire une proposition d'achat pouvant aller jusqu'à 100 000 € maximum et l'autorise à accomplir l'ensemble des démarches administratives afférent à ce dossier ;
- ☞ **Article 3 :** qu'en cas d'adjudication de cette parcelle à la commune les crédits nécessaires seront prévus au budget principal commune 2024.

Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 9 novembre 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.